



**CARTE PASS
« SENIORS »
Règlement général**

Article 1 :

Pour devenir adhérent à la carte Pass « Seniors », il est impératif de : remplir un dossier d'inscription en fournissant les pièces demandées dans ce dossier.

L'adhésion à la carte Pass « Seniors » ne se fera **qu'après le dépôt du dossier complet** au secrétariat du Service des Sports à la Halle des Sports « Jean Raynaud » accompagné du règlement par chèque à l'ordre de « Sports » ou par carte bleue, directement sur place.

Article 2 :

Tarifs annuels « Seniors » (justifiant être domicilié à Vias) :

- 60 € pour une activité hebdomadaire
- 80 € pour deux activités hebdomadaires
- 110 € pour trois activités hebdomadaires
- 140 € pour quatre activités hebdomadaires

Pour un règlement à l'année, l'adhésion est valable du 05 septembre 2022 au 18 juin 2023

Tarifs trimestriels « Seniors » (justifiant être domicilié à Vias) :

- 25 € pour une activité hebdomadaire
- 30 € pour deux activités hebdomadaires
- 40 € pour trois activités hebdomadaires
- 50 € pour quatre activités hebdomadaires

Pour un paiement au trimestre, l'adhésion est valable pour un des trois trimestres payés, soit :

- **Trimestre 1 :** du 05 septembre 2022 au 30 novembre 2022
- **Trimestre 2 :** du 1^{er} décembre 2022 au 28 février 2023
- **Trimestre 3 :** du 1^{er} mars 2023 au 18 juin 2023

Article 3 :

Pour participer à une activité il est impératif de s'inscrire au préalable aux activités proposées.

Article 4 :

Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des éducateurs sportifs. Toute dégradation sera facturée à l'adhérent ou aux parents en cas de dégradation commise par un enfant mineur.

Article 5 :

Pour le bon déroulement des activités, il est nécessaire d'adopter une attitude de respect envers les autres (adhérents ou éducateurs). Toutes formes d'agressivités (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.

Toute exclusion d'une des activités entraîne, par le retrait de la carte Pass, l'exclusion de toutes les autres animations.

Article 6 :

Pour rappel : Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes, etc..) dans les locaux municipaux.

Pour la pratique du sport à la Halle Multisports :

- **La pratique du sport torse-nu est strictement interdite**
- **1 paire de basket réservée pour la salle est obligatoire**
- **1 serviette obligatoire**

Article 7 :

Planning des activités proposées et horaires d'ouverture.

	LUNDI		MARDI		MERCREDI
9h00-9h45	Équilibre	Walking Football Masculin (9h-10h30)	Équilibre	Walking Football Féminin (9h-10h30)	Gymnastique adaptée (9h30-10h45)
10h00-10h45	Renforcement musculaire		Pilates Niveau 1		
11h00-11h45	Cardio		Pilates Niveau 2		Gymnastique adaptée (10h45-12h00)
11h45-12h00					

	JEUDI		 VENDREDI	
9h00-9h45		Marche nordique (Départ Gymnase)		Walking Football Masculin (9h-10h30)
10h00-10h45	Renforcement musculaire		Stretching	
11h00-11h45				
11h45-12h00				

Les activités se déroulent à la Halle des Sports « Jean Raynaud » **SAUF** le Walking Football et la Marche Nordique qui se déroulent au Gymnase « Victor Bernado ».

En cas de changement de n° de téléphone, adresse mail ou adresse postale, nous vous remercions d'en informer le secrétariat du service des sports afin de mettre à jour votre dossier et pouvoir vous communiquer toutes informations importantes.